

Compte-rendu de la 49^{ème} réunion du Groupe Utilisateurs solde du 16 mars 2021

La séance est ouverte par le VAE Hello, DRH-MD, qui souhaite la bienvenue aux participants, présents ou en visioconférence.

En introduction, il rappelle que la page LOUVOIS est désormais tournée, même si des rappels issus de ce calculateur seront encore possibles jusqu'à la fin de l'année 2022. L'actualité de la solde est maintenant la mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). Le GU solde n'a donc plus vocation à se réunir aussi fréquemment qu'auparavant.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la réunion :

1. Le programme Source Solde

1.1. La vague 3 : bascule dans Source Solde de l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) et du Service de Santé des Armées (SSA)

Les militaires de l'AAE et du SSA sont soldés par Source Solde depuis le 1^{er} janvier 2021. Leurs réservistes le seront à compter du mois de février.

En janvier 2021, près de 235 000 militaires ont été soldés par Source Solde, pour un montant de 567,9 M€ :

• AAE :	41.796
• SSA :	8.554
• Marine :	42.595
• Terre et services interarmées :	141.814

Après prise en compte des réservistes de l'AAE et du SSA, à compter de février 2021, le nombre total des militaires soldés mensuellement par Source Solde sera de l'ordre de **250 000**.

Chaque réserviste a un dossier dans Source Solde, qu'il relève de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau (les titulaires d'un contrat de réserviste) ou de la réserve opérationnelle de 2^{ème} niveau (les ex-militaires durant 5 ans après la radiation des contrôles de l'active).

1.2. La communication associée à la vague 3

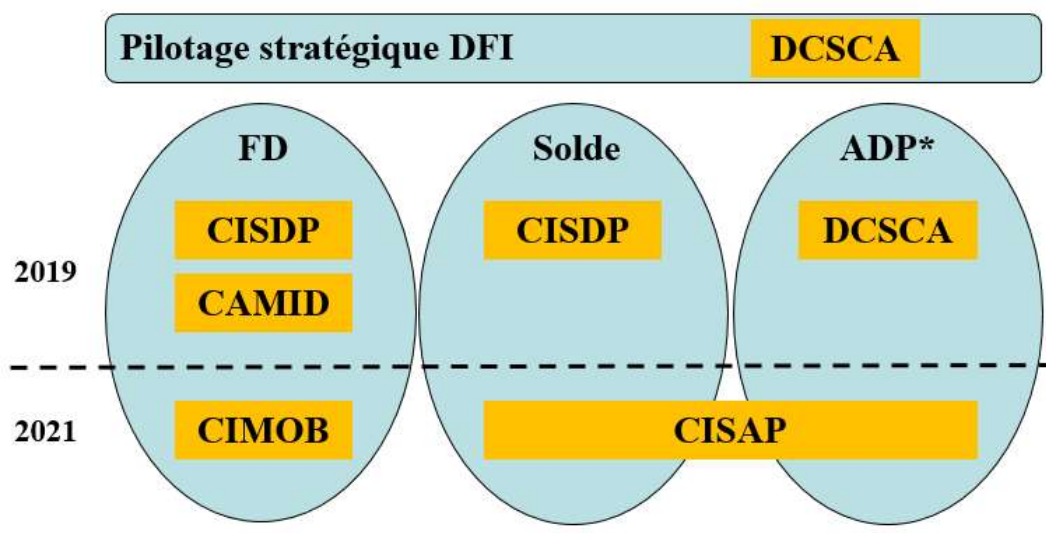
La vague 3 de Source Solde s'est accompagnée de diverses actions de communication :

- communication interne orientée vers le commandement et vers les administrés, sous forme de flyers, de fiches d'information et d'articles mis en ligne sur les sites de l'AAE et du SSA ;
- communication externe, notamment à l'occasion du déplacement de la ministre des armées au CISAP de Rambouillet le 08/02/2021.

2. La transformation du SCA

Acteur central de la solde, le service du commissariat des armées (SCA) a réorganisé la fonction « Droits Financiers Individuels » (DFI), qui relève désormais de 2 centres interarmées du soutien :

- le CIMOB : Centre Interarmées du soutien à la MOBilité (ex-CAMID) qui gère les frais de déplacement (FD) ;
- le CISAP : Centre Interarmées du Soutien Administration du Personnel (ex-CISDP) qui gère la chaîne gestion administrative-ressources humaines-solde.



3. LE SUIVI DE LA SOLDE

3.1. LOUVOIS :

Les pourcentages de soldes régularisées avant versement et de soldes payées hors LOUVOIS ont été maîtrisés tout au long de l'année 2020. Décembre 2020 a vu la dernière édition de la solde LOUVOIS, qui n'est plus utilisé désormais que pour des calculs rétroactifs portant sur des périodes antérieures au 31/12/2020. En ce qui concerne les trop-versés de l'armée de terre, on distingue :

- le stock LOUVOIS « ante bascule » de Concerto (présomptions de trop versés à vérifier). L'ensemble des dossiers ayant été traité, le stock est désormais résorbé ;
- le « calcul ante démarrage » qui désigne les rappels - positifs ou négatifs - dont le fait générateur est antérieur au 1^{er} avril 2020 (date de la bascule) mais qui ont été saisis après cette date. Ils sont injectés par LOUVOIS dans SOURCE SOLDE.

A titre d'exemple, en janvier 2021 près de 80 000 rappels positifs étaient dus à la revalorisation de la COMPCSG rétroactive au 01/01/2020.

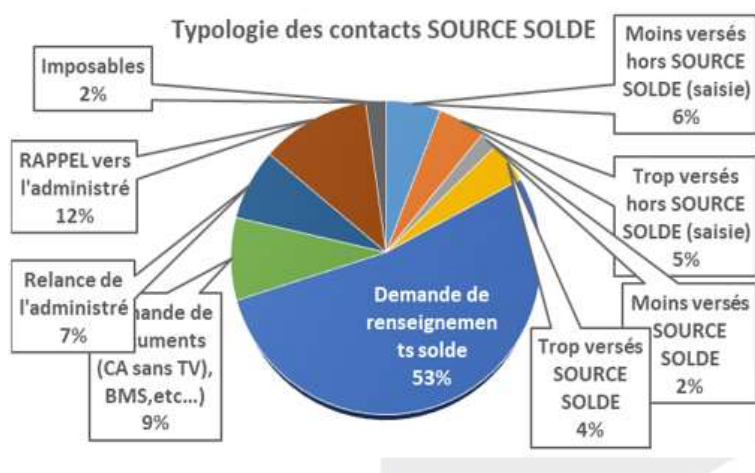
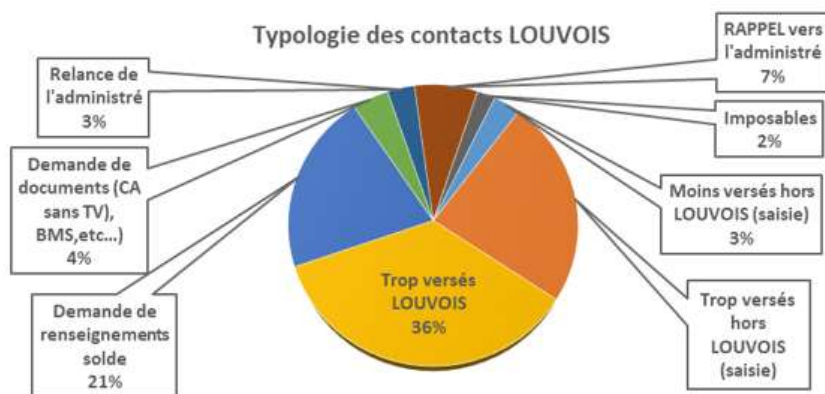
3.2. SOURCE SOLDE

Les mois de janvier et février 2021 ont enregistré une légère hausse du nombre d'ajustements avant paiement, liée notamment à l'intégration de l'AAE et du SSA, sans aucun impact sur la solde des administrés.

3.3. **Activité du Bureau Administrants Administrés (BAA, ex-cellule solde assistance)**

Le nombre de contacts LOUVOIS, divisé par 10 à partir du raccordement de l'armée de Terre (et autres militaires gérés dans CONCERTO) à SOURCE SOLDE en avril 2020, a continué de diminuer et est désormais résiduel. En contrepartie, le nombre de contacts SOURCE SOLDE a augmenté, sans toutefois atteindre le niveau des contacts LOUVOIS.

Alors que la majorité des contacts LOUVOIS concernait des trop-versés, les contacts SOURCE SOLDE sont principalement motivés par des demandes de renseignements, comme le montrent les deux diagrammes ci-après :



3.4. Plans de versions Source Solde

De janvier à mai 2021, les principales évolutions sont les suivantes :

Mois de solde (implémentation + mise en paiement)	Thématiques	Date d'effet
Janvier 2021	Bascule <u>Arhmonie</u> et <u>Orchestra</u> dans Source Solde	
Février 2021	Revalorisation COMPCSG 2020 NPRM – Indemnité de mobilité géographique des militaires IMGGM (EV) Barème GIPA 2020	01/01/2020 01/01/2021 01/01/2020
Mars 2021	Barème RESE janvier 2021	01/01/2021
Avril 2021	Barème SMIC janvier 2021 CSIHIA- SEGUR (en EV AMGC avant automatisation en octobre) AMGC = Acompte sur Mesure Générale ou Catégorielle)	01/01/2021 01/01/2021 (rappels 2020 via CAD en <u>nov</u> 2021)
Mai 2021	COVELO IMGGM (automatisation) Plafond ressources des PF + PFARS + PAJE + PFCOFA au 01/01/2021 Taux ASANDIC janvier 2021	11/05/2020 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021

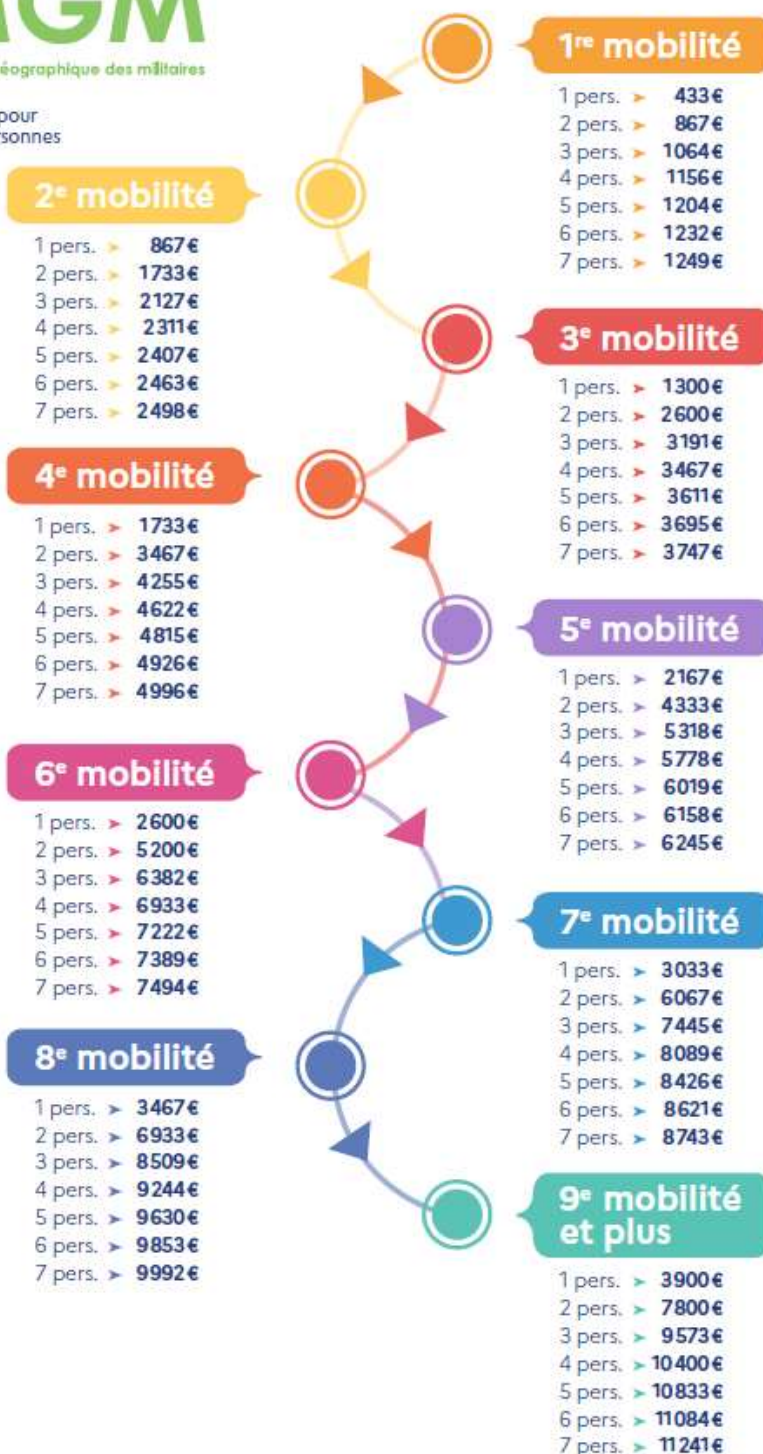
NB : La mise en application de l'**indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM)**, en mode manuel en février 2021 puis en mode automatisé à partir de mai 2021, marque le début de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM).

L'**IMGM** se substitue aux anciens complément et supplément de l'ICM (primes « rideaux ») sur la base de règles d'attribution plus simples et plus équitables, indépendantes du grade détenu ou de la réalisation effective d'un déménagement. Il n'est tenu compte que du nombre de mutations avec droit à changement de résidence (ACR) subies depuis l'entrée en service et du nombre de personnes composant le foyer :

IMGM

Indemnité de mobilité géographique des militaires

Montants de l'IMGM pour les foyers de 1 à 7 personnes



3.5. Rappel des règles d'exemption du jour de carence pendant la crise sanitaire

En **2020** (du 24/03 au 10/07 en métropole, et jusqu'au 17/09 en Guyane et à Mayotte) l'exemption était acquise quel que soit le motif de l'arrêt maladie.

En **2021** (du 10/01 au 31/03, ou au-delà si une prolongation était décidée), il n'y a exemption que pour les arrêts maladie liés au COVID19.

3.6. Rappel sur le fonctionnement du prélèvement à la source (PAS)

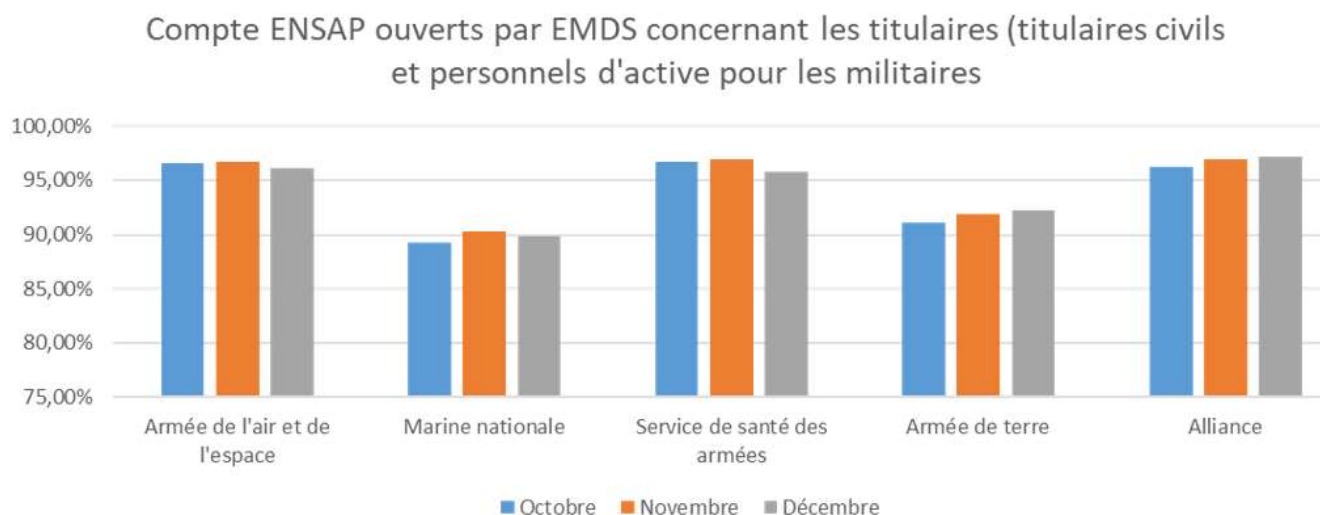
Le ministère des armées n'a aucun rôle dans la détermination du taux de prélèvement à la source des impôts sur le revenu. Toute modification doit être demandée :

- soit au centre des impôts auquel on est rattaché ;
- soit en ligne sur le site internet « impots.gouv.fr » / Votre espace particulier.

S'agissant des militaires gérés dans le SIRH CONCERTO, ils recevront cette année exceptionnellement deux relevés « 2470 » des revenus de l'année 2020 : l'un pour la période soldée par LOUVOIS, l'autre pour la période soldée par SOURCE SOLDE. Le montant imposable est l'addition des deux.

4. ENSAP

La proportion des militaires qui ont créé leur compte ENSAP oscille entre 89% et 97% ; elle varie d'un mois sur l'autre au gré des arrivées et des départs. Le graphique ci-dessous concerne octobre, novembre et décembre 2020.



L'ENSAP offre 3 grandes fonctionnalités aux militaires :

- rémunération → bulletins de solde et attestations fiscales ;
- retraite → compte individuel retraite (CIR) et demande de pension ;
- pension → bulletin de pension (invalidité et retraite).

Le simulateur de pension de retraite mis en ligne par l'ENSAP est celui du service des retraites de l'état (SRE). Il est le seul simulateur officiel. Les questions portant sur la simulation doivent être posées au SRE.

Les renseignements relatifs aux pensions peuvent être demandés au Service des Pensions et Risques Professionnels (SPRP) de La Rochelle / Bureau des partenaires et de la relation usagers.

Par courriel : sdp.info-conseils.fct@intradef.gouv.fr

5. Communication

La fréquentation du site internet www.defense.gouv.fr/familles est stable, tandis que celle du site intranet portail-sga.intradef.gouv.fr - Info RH/Les essentiels/Ma solde a connu un pic en janvier et février, après le raccordement à Source Solde de l'AAE et du SSA.

Les bulletins « INFO SOLDE » sont en ligne sur les sites EUREKA et SGA-CONNECT depuis octobre 2020,

On peut également signaler des informations parues sur SGA-Connect, qui ont pour objet :

- la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), les 1^{er} et 12/02/2021 ;
- les modalités d'obtention de la prime d'activité, le 21/01/2021.

CONCLUSION

En conséquence de la réussite de la bascule à SOURCE SOLDE de la dernière vague, la fréquence des réunions du GU solde va diminuer. Il se réunira en fonction de l'évolution de la situation.

Dans l'intervalle entre deux réunions, l'information sur la solde se poursuit via les voies habituelles :

- Info-solde mensuel mis en ligne sur EUREKA (internet + intradef) et SGA-Connect
- Publications ponctuelles sur intradef (espace « Ma solde ») :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde/Pages/Accueil.aspx>

et internet (site MINARM espace « Familles ») :

<https://www.defense.gouv.fr/familles>

Pour les questions individuelles, le Bureau Administrants-Administrés (ex. Cellule Solde Assistance) continue à être joignable au numéro vert 0800 00 69 50 ou par courriel : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

Prochaine réunion

La prochaine réunion du GU solde aura lieu au 4^{ème} trimestre 2021, à une date qui sera définie ultérieurement.